



Aux deux entrées de notre village, cette nouvelle illumination rayonne et met en lumière ce mot de bienvenue qui caractérise notre envie d'être chaleureux, avenant et accueillant.

# Quel bonheur de réouvrir notre station en lien avec la tradition

**(première, ensoleillée, enneigée et fréquentée)**

*" la neige est formidable, souple, vrai... elle a l'air naturelle et légère c'est parfait. Et puis en même temps on a des panoramas d'exception, non vraiment c'est une belle journée d'ouverture."*

**Un de nos visiteurs !**

D'ici au 15 décembre, la totalité du domaine devrait ouvrir. La station de Montgenèvre fonctionnera en continu, tous les jours de la semaine, et ce, jusqu'au 27 avril prochain.

## Montgenèvre ouvre le bal !

**Plusieurs centaines de skieurs français et italiens ont effectué leurs premières descentes de l'année sur quelques pistes de la doyenne des stations haut-alpines. La totalité du domaine skiable sera accessible d'ici au 22 décembre. Montgenèvre restera ouverte en continu jusqu'au 27 avril prochain.**

La saison d'hiver, c'est parti à Montgenèvre. La doyenne des stations haut-alpines a ouvert ses portes, ce samedi 1<sup>er</sup> décembre matin. Dès 9h15, plusieurs centaines de skieurs français et italiens ont tracé les premiers sillons dans une neige fraîche, de "bonne qualité", selon les premiers retours.

Sur la cinquantaine de pistes, 16 sont pour l'instant praticables. Et sur la vingtaine de remontées mécaniques, huit sont ouvertes. Ce sont aussi deux sommets qui sont accessibles skis aux pieds. Celui du Rocher de l'Aigle et celui des Gondrans. Soit près de 1.000 mètres de dénivelé jusqu'au front de neige, de quoi savourer les premiers virages de saison avec beaucoup de plaisir.

Plusieurs clubs de ski des Hautes alpes ont fait le déplacement pour calmer les fourmis qu'ils avaient depuis quelques semaines dans les spatules. Témoin, le club de Vars qui n'a pu attendre l'ouverture de leur domaine prévu le week end prochain " *Pour certains, ils n'ont pas skié depuis avril dernier, et là il y a de la bonne neige, on se fait plaisir. On reprend un peu les bases en faisant des mouvements basiques et des attitudes à avoir en début de saison. Ça fait du bien en début de saison pourvu qu'elle soit belle.* "

# De la couleur au blanc



*Montgenèvre, une signature élégante et fleurie*

*Des visiteurs conquis, en tout cas c'est bien ce qu'ils nous disent...*



*Regarder les pages suivantes et vous en serez convaincu ...*

# Un magnifique automne

## La Durance gelée, c'est beau



Elle est aussi très belle cette saison avec la transformation de la nature aux premiers gels sans oublier la collecte des champignons dans les bois (Sestrières notamment), ouverts et lumineux





**Puis c'est la neige,  
la voilà cette année au 23 novembre ...**



# Chassez le naturel, il revient au galop et il est toujours aussi beau pour notre plus grand plaisir



## Montgenèvre dans les starting block

La chute des températures signifie, dans la doyenne des stations haut-alpines, le coup d'envoi de la saison hivernale. C'est le véritable coup d'envoi de la saison d'hiver. Montgenèvre a appuyé sur le bouton « ON » de 200 des 350 enneigeurs que comporte la station. Ce sont les secteurs prioritaires qui sont pour le moment fournis en neige de culture.



Samedi après-midi a été donné le coup d'envoi de la saison hivernale pour Montgenèvre avec le démarrage de l'enneigement de culture. Les enneigeurs sont sortis de leur période d'hibernation, 200 enneigeurs mis en action dans la doyenne des stations haut-alpines sur les secteurs prioritaires du Rocher de l'Aigle, des Gondrans, du Chalvet et du front de neige. Le domaine skiable de Montgenèvre en possède au total 350. Les conditions de froid sont pour l'instant optimum entre 0 t -2 degrés en journée et -7 à -9 la nuit avec un épisode neigeux prévisionné pour lundi et mardi. Des conditions idéales pour tenir l'éventuelle ouverture en continu pour le 1er décembre.

# Le déneigement

La société FERRIER a en charge le déneigement de l'ensemble de la voirie communale et des parkings de Montgenèvre chef-lieu et des Alberts. Elle intervient 24 heures sur 24 et cela 7 jours sur 7 dès qu'un évènement neigeux se produit. Pour cela, elle met en place une veille permanente nécessitant des moyens humains et techniques importants.



L'entreprise possède son système d'astreinte réveil permettant en cas de chutes nocturnes une intervention rapide et adaptée afin qu'au petit matin les premiers déplacements puissent se faire sans encombre. Si le démarrage des opérations de déneigement très tôt dans la nuit peut provoquer des nuisances sonores, celles-ci restent de second ordre quand on considère la nécessité d'assurer la vacuité pour permettre aussi un accès aux secours (pompiers, médecins) en cas d'accidents ou incendies.



La commune de Montgenèvre possède également des agents affectés au déneigement pour la saison hivernale. Maîtrise des coûts oblige, ce dispositif est conçu comme devant être complémentaire à l'activité de l'attributaire du marché, et non pour la doubler inutilement. Chaque semaine un personnel communal est d'astreinte réveil. Si celui-ci constate une épaisseur de neige de 5 cm ou plus, il déclenche le démarrage de l'opération avec un second agent dès 6h00. Un troisième agent est affecté au déneigement manuel des secteurs non accessibles aux moyens mécaniques (marches d'escaliers, bornes incendie, petits passages). A ce dispositif, il faut ajouter l'agent communal affecté à la gestion du camping des Alberts qui assure également des opérations de déneigement sur ce secteur.

Ce travail est énorme. Il est accompli par l'entreprise Ferrier des Alberts et par les Services techniques de la Commune. Cette année encore, ils étaient prêts (hommes et moyens matériels) et l'ouverture fut en phase avec les besoins, car le Conseil municipal avait largement anticipé.

La permanence avait été activée. Jean Marc Ferrier avait prépositionné plusieurs engins au stade de foot et les personnels de la Commune avaient chaîné véhicules à mobiliser en fonction des besoins (Ecoles – HLM – Quartiers habités en permanence - Service publics et rues adjacentes.).

Le moment venu, les matériels indispensables ont été mobilisés au fur et à mesure de leurs interventions. Toutefois, il n'est pas possible d'être partout en même temps, d'autant que parfois le service étant fait, il se retrouve avec la voie publique encombrée par des déneigements de parties privés, voire obstruée aux abords d'une voiture partie.

Et, ce ne sont pas des jugements à caractère blessants qui peuvent changer les faits et réduire la motivation des agents, ainsi que leur respect envers les citoyens. Le Directeur des Services Techniques était sur place, dès 5 heures du matin, afin de diriger la manœuvre ainsi que l'utilisation des moyens. Quoiqu'il en soit, il est difficile d'enlever la neige avant qu'elle ne tombe et lorsque ce temps béni arrive, pour notre station, la plupart se réjouissent et quelques-uns en font un moment d'agressivité et cherche prétextes à blesser, à mépriser.

Pour ce qui nous concerne, nous voulons saluer ceux qui, au quotidien, contribuent sans relâche à la propreté de notre quotidien, au fleurissement, l'entretien des immeubles, à la fourniture de l'eau, à l'assainissement, à la vacuité des espaces publics et à toutes autres tâches d'assistance et de secours...

**Anticiper est notre responsabilité, entreprendre est notre devoir,  
tandis que servir est notre vocation et enfin réussir qualifie notre fierté.**

C'est ainsi que nous voulons saluer fraternellement nos concitoyens en faisant appel à leur indulgence si, comme toute entreprise humaine, le service peut être exceptionnellement faillible, en remerciant chaleureusement ceux qui nous apporte leur soutien et font état de leur compréhension en venant voir les élus afin d'améliorer ensemble le service et mieux l'adapter aux besoins de chacun. C'est bien cela le partage citoyen.

Taper sur les agents et les employés de l'entreprise Ferrier n'est pas une fin et risque même de les démobiliser dès lors que chacun peut se sentir légitimement blessé.



# Les illuminations

Un effort particulier a été fait, cette année, par le Conseil Municipal afin d'illuminer notre village dans la perspective de l'hiver et des fêtes de fin d'année.

L'un des volets de cette opération concerne la mise en œuvre d'un plan coordonné d'illuminations basé sur la location triennale de décors et l'utilisation de techniques peu consommatrices d'énergies, à savoir des LEDs.

A la suite d'une consultation, via la procédure des marchés publics, c'est l'entreprise Blachère qui a été retenue pour illuminer votre station.





**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents** : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Michel MEYER, Michèle GLAIVE-MOREAU, Alexandra JANION, Francis ISAMBERT.

**Pouvoirs** : Luc PASCAL à Michel MEYER,

Françoise SCHAACK à Guy HERMITTE,

Jérôme SALOMON à Michèle GLAIVE-MOREAU.

**Absents** : Magali VEROT, Philippe GILARDINO

**Secrétaire de séance** : Mme Alexandra JANION est élue, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer. La séance débute à 19h30.

En préambule, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les points à l'ordre du jour méritent de faire l'objet de déclinaisons spécifiques éclairant les thématiques essentielles des différentes étapes concernant les transferts juridique, budgétaire et financier de la structure de la Régie Autonome à personnalité morale et autonomie financière, à une régie directe dotée de la seule autonomie financière. Cette démarche résulte, en effet, de l'obligation d'éclairer sa complexité en détaillant, très scrupuleusement et individuellement, les différentes actions à soumettre successivement au vote des élus.

Il s'en suit les précisions sémantiques suivantes qu'il soumet à la délibération du Conseil Municipal comme suit :

1. Caractère d'urgence de la Convocation du Conseil Municipal
2. Cessation définitive de la régie autonome Durancia Balnéo et Spa.
  - Délibération administrative cadre concernant les statuts administratifs de la Régie
3. Arrêt des comptes : actif et passif
  - Délibération cadre concernant les statuts financiers et budgétaires de la Régie à autonomie financière de Durancia balnéo et Spa
4. Mise en place de la procédure de liquidation et choix d'un liquidateur
  - Dissolution et liquidation de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa ;

## 5. Création de la nouvelle structure :

- Création de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière ;
- Périmètre d'activité de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière ;
- Choix de la gouvernance – Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière ;
- Désignation du Comptable de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière ;
- Le personnel de la Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière ;
- Dotation initiale à la Régie de Durancia, dotée de la seule autonomie financière, relative à la mise à disposition des biens meubles et immeubles :
- Avance de trésorerie ;
- Budget de Durancia Balnéo et Spa / budget primitif 2018 ;
- Création d'une régie de recettes et d'avance ;
- Autorisation donnée au Maire de saisir la Direction départementale des Finances Publiques d'interroger la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Autorisation donnée au Maire de saisir la Direction départementale des Finances Publiques d'une demande de rescrit ;
- Autorisation donnée au Maire de saisir la Direction départementale des Finances Publiques quant aux questions relatives à la TVA ;

De même suite, il ouvre le débat entre les élus présents qui confortent son analyse et acceptent, à l'unanimité, d'en délibérer en préambule.

A l'issue et sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1 – Le Caractère d'urgence de la séance**

Conformément à l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence de la convocation de ce soir avant de débattre de l'ordre du jour : « En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence ».

La jurisprudence précise que le maire doit rendre compte des motifs qui ont justifié l'abrègement du délai. Elle prévoit également que le conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence par une délibération spéciale qui constitue une formalité substantielle.

Dans ce contexte, M. le Maire expose les motifs qui l'ont conduit à réunir le conseil municipal en urgence afin de régler les dispositions administratives et financières pour dissoudre et liquider la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa et permettre la création d'une régie dotée à la seule autonomie financière, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, qui exploitera le service public industriel et commercial proposé par le centre balnéoludique Durancia.

### **Cessation d'activité, au 1<sup>er</sup> novembre prochain, de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa - Pourquoi ?**

- Aggravation d'un déficit estimé, aujourd'hui, à au moins 145 000 € ;
- Billet à ordre à hauteur de 200 000 €, ne pouvant le couvrir et interrompt ainsi toutes actions non couvertes financièrement, notamment les salaires ;
- Fragilisation risquée du budget communal ;
- Départ de l'Agent Comptable à compter du 30 novembre ;
- Travaux et entretiens de maintenance impossibles et risqués financièrement ;
- Équipement informatique du Spa Nuxe non réalisé ;
- Recrutement du personnel (accueil, Maître-Nageur Sauveteur, entretien, praticiennes, ..., de l'ordre d'une vingtaine), en panne ;
- 80 contrats de partenariats commerciaux actuellement en attente de signature ;
- Concomitance d'ouverture impossible conjointement avec le domaine skiable ;
- Promotion commerciale tronquée ;
- Risque de report d'ouverture seulement aux vacances de février, ce qui serait dramatique pour la station et l'établissement ;

Après cette argumentation, le Maire demande au Conseil municipal de valider le caractère d'urgence de cette séance.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2) Délibération cadre concernant les statuts administratifs de la Régie à autonomie financière de Durancia Balnéo et Spa**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;

- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

Concernant les aspects juridiques, il est préalablement rappelé que l'opération envisagée par la commune se traduit, d'une part, par la liquidation de la Régie à personnalité morale et autonomie financière Durancia Balnéo et Spa et, d'autre part, par la création de la nouvelle régie.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de valider les décisions suivantes :

1/ M. le Maire de Montgenèvre est désigné comme liquidateur de la régie Durancia Balnéo et Spa conformément aux statuts de cette entité.

2/ Une caution est accordée à hauteur de 100 % par la commune de Montgenèvre à la Régie Durancia Balnéo et Spa pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 €.

3/ L'adoption et l'établissement des statuts fixant la compétence et les modalités de gestion et d'organisation de la régie sont établies conformément aux recommandations de la Préfecture des Hautes-Alpes.

4/ Le périmètre d'activité de la régie est conforme au plan, ci-joint dûment paraphé. Il est limité à l'espace balnéo et Spa, à l'exclusion des zones, plus particulièrement dédiées à l'ensemble des autres activités commerciales exercées dans l'enceinte du bâtiment « Durancia », tels que le Café de l'eau, le bar lounge, la boutique et la salle de fitness.

5/ La prise en compte de ce que ces choix opérés à ce stade, par la commune, induisent des incidences financières, comptables et fiscales sur lesquelles, le Conseil Municipal est très attentif et informé.

6/ L'affection à la tête de cette nouvelle régie d'une gouvernance composée d'un Directeur qui sera désigné par le Maire après avis du Conseil Municipal et information du Conseil d'Exploitation.

7/ L'instauration d'un conseil d'exploitation.

Le Conseil d'Exploitation a un rôle consultatif. Il peut néanmoins délibérer sur certaines catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision et recevoir ainsi délégation du conseil municipal.

Le Conseil d'Exploitation est ainsi consulté sur tous les sujets importants, notamment :

- le projet de budget
- la fixation des tarifs
- le fonctionnement de la régie
- le suivi et la gestion des marchés publics

Sa composition et la désignation de ses membres fera l'objet d'une délibération spécifique prise en Conseil Municipal, le même jour.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3) Délibération cadre concernant les statuts financiers et budgétaires de la Régie à autonomie financière de Durancia balnéo et Spa**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les décisions suivantes :

1/ A l'occasion de la constitution de la Régie, le Comptable public de la Trésorerie de Briançon prend en charge les opérations comptables de celle-ci

2/ Par ailleurs, un budget primitif sera présenté et adopté par le conseil municipal, lors d'une délibération suivante.

**Une avance de trésorerie remboursable sera engagée entre le budget principal de la commune et ce nouveau budget annexe. Les modalités de remboursement de cette avance devront faire l'objet d'une délibération spécifique afférente.**

Il est rappelé que la nouvelle régie, dont le périmètre vient d'être défini précédemment, exerçant une activité qualifiée de service public industriel et commercial, est soumise au principe de l'équilibre budgétaire.

3/ La constitution du budget annexe d'un SPIC induit la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à son activité. L'article R 2221-1 CGCT prévoit que la délibération par laquelle le conseil municipal décide la création d'une régie fixe les statuts et le montant de la dotation initiale (cf. ci-dessous développement relatif à la dotation initiale).

4/ De plus, il est procédé à la valorisation des dotations aux amortissements de ces biens. L'ensemble de ces obligations comptables propres à la nomenclature M4 ont été précisées par la

DDFIP des Hautes-Alpes dans le courrier adressé au Maire de Montgenèvre et Président de la Régie Durancia Balnéo et Spa en juillet 2018.

Concernant la situation comptable, les comptes de gestion 2016 et 2017 de la Régie Durancia Balnéo et Spa font toujours l'objet d'ajustements par Mme Faure-Brac, Agent comptable, avec l'appui des services municipaux.

5/ Il est entendu que M Didier Laurent se propose d'apporter un soutien technique afin de permettre d'en assurer la restitution dans les meilleurs délais. Après visa définitif de la DDFIP des Hautes-Alpes, la Régie Durancia Balnéo et Spa pourra procéder à l'adoption des comptes administratifs. Il est précisé que pour l'exercice en cours, qu'elle que soit la date de cessation définitive d'activité de la Régie Durancia Balnéo et Spa, la même démarche devra être engagée.

6/ Toutefois, pour permettre les opérations de liquidation définitive, l'Agent comptable devra être en mesure de poursuivre sa mission. Lorsque la commune aura délibéré sur la constitution de la nouvelle régie à simple autonomie financière, une remise de service devra être effectuée entre Mme Marina Faure-Brac, Agent comptable, et M. Laurent Didier, Comptable public de Briançon afin de pouvoir intégrer dans le budget principal de la commune les éléments comptables et financier de la commune. Les pièces indispensables à cette formalité sont les suivantes : - une balance provisoire détaillée arrêtée à la date de remise de service, - un état des restes à réaliser en dépenses et recettes, - l'ensemble des relevés bancaires avec les ajustements réalisés, - l'ensemble des pièces comptables justificatives (factures, contrats de tous types, marchés) ainsi que les pièces archivées, - tous les éléments relatifs à la régie de recettes actuellement en place. Un procès-verbal de remise de service sera établi et devra être signé conjointement. Il constitue le point de départ de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. Préalablement, l'enregistrement de la création de la nouvelle régie auprès des services de l'INSEE pour attribution d'un numéro SIRET propre au budget annexe à créer devra être effectuée par l'intermédiaire des services de la DDFIP des Hautes-Alpes qui devront avoir été destinataires des délibérations constitutives de la nouvelle régie. Ces mêmes pièces seront également utilisées par la DDFIP pour procéder à l'ouverture d'un compte Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie de recettes (cf infra). Est ensuite évoquée la valorisation comptable de la « dotation initiale » de la nouvelle régie qui doit correspondre à la valeur nette des actifs et passifs mis à la disposition de la régie augmentée du montant de l'avance initiale de trésorerie. Il est précisé que cette mise à disposition du budget principal au profit du budget annexe n'emporte pas de transfert de propriété.

7/ La commune procède à la mise à disposition :

- de la valeur nette comptable des biens immeubles correspondant au périmètre d'activité défini dans les statuts à savoir leur coût de construction augmenté de la valorisation des biens de retour et de reprise relatifs à la DSP initialement signée avec la société Equalia ainsi que ceux issus de la Régie Durancia Balnéo et Spa,

- de la valeur nette comptable des biens meubles, notamment des installations techniques et des aménagements intérieurs, répondant à la même définition,

- des subventions d'investissements reçues pour le financement de ces actifs et non encore réintégréés dans les résultats d'exploitation,

- des emprunts et dettes restant dus à la date de changement de mode d'exploitation.

Il ressort des données comptables de la commune de Montgenèvre que les biens meubles et immeubles relatifs à la construction du bâtiment et à son aménagement n'ont fait l'objet d'aucun amortissement depuis leur livraison ou leur reprise par le budget général suite à la fin de la DSP avec Equalia. Dans ces conditions, la nouvelle régie devra procéder, dès le premier exercice, à la comptabilisation des dotations aux amortissements non réalisées. **Toutefois, il s'avère que la Régie Autonome a déjà versé 9 572 € dans le domaine évoqué, ci-dessus.**

→ Il a été proposé à la commune qu'elle saisisse la DDFIP pour lui permettre d'interroger la DGCL et la DGFIP sur une dérogation qui permettrait de lisser les amortissements non réalisés sur la période d'amortissement restant à courir. La dotation initiale devra également comprendre une avance de trésorerie remboursable entre le budget principal et le budget annexe, qui disposera de son propre compte au Trésor (compte 515), afin de permettre le paiement des dépenses relatives à la reprise d'activité (à déterminer par la commune au titre des premières semaines, premiers mois...).

8/ Suite à l'évocation par la DDFIP de la situation fiscale, tant de la Régie Durancia Balnéo et Spa, que de la commune, et de la future régie à autonomie financière. Concernant la Régie Durancia Balnéo et Spa, la situation au regard de l'Impôt sur les Sociétés et la valorisation des créances de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 est abordée. L'Agent comptable est invité à vérifier la nature des liasses fiscales transmises par le cabinet comptable et à produire celle relative à l'exercice en cours dans les meilleurs délais dès la cessation définitive d'activité.

9/ Il est rappelé que la régie Durancia Balnéo et Spa est assujettie à la Cotisation Economique Territoriale et qu'à ce titre il devra être tenu compte du paiement de la Cotisation Foncière des Entreprises 2018 dont l'avis d'imposition ne sera mis en recouvrement qu'en décembre 2018. En matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée, en préparant cette rencontre, il a été constaté une absence de recettes assujetties à TVA perçues par la commune de Montgenèvre au titre de la période 2016/2018 relative à la mise à disposition des locaux « Durancia » au profit de la société Equalia et de la Régie Durancia Balnéo et Spa.

10/ Quant à la TVA, elle soulève, par conséquent, des interrogations quant aux modalités de reversement éventuels de la TVA déduite initialement sur les immobilisations. La Commune saisira la DDFIP sur ce point pour en permettre la sécurisation.

→ Quant à l'assujettissement à la TVA des recettes issues des locaux situés dans le bâtiment « Durancia », la commune a décidé, d'une part, du périmètre d'activité de la nouvelle régie et, d'autre part, des modalités de mise à disposition des autres locaux (restaurant, bar, salle de fitness) à un ou des opérateurs privés. **Une délibération complémentaire en atteste.**

11/ La commune de Montgenèvre saisie la DDFIP d'une demande de rescrit sur le traitement fiscal de ses ressources « locatives » (DSP, AOT, bail commercial) afin de sécuriser ses choix. Dans tous les cas, l'activité de la nouvelle régie sera assujettie à la TVA et à l'Impôt sur les Sociétés avec les obligations déclaratives qui en découlent auprès du Service des Impôts des Entreprises de Briançon. **Une délibération complémentaire en atteste.**

12/ Dans la perspective de l'ouverture au public de l'établissement dans la nouvelle configuration, il est nécessaire de créer une nouvelle régie de recettes, l'ouverture d'un compte D.F.T propre à cette régie ainsi que l'éventuel déploiement des possibilités des moyens modernes de paiement

(terminal de paiement électronique, paiement par internet....) et de l'organisation de la gestion des encaisses.

13/ La commune prend l'attache du service DFT de la DDFIP des Hautes-Alpes pour lui transmettre les pièces nécessaires à l'ouverture d'un tel compte et concernant toutes les questions pratiques relatives aux moyens modernes de paiement. La constitution de la régie de recettes avec nomination d'un(e) régisseur(euse) fera l'objet d'une délibération du conseil municipal préalablement à l'ouverture de l'établissement.

14/ Enfin, la DDFIP a informé la commune de la décision de la DGFIP de ne plus accepter d'espèces dans ses guichets à l'horizon 2020.

En conséquence, il appartient, à la Commune d'examiner les modalités de dégageant les plus appropriées, en tenant compte de la sécurité des biens et des personnes.

Pour la gestion des encaisses, la mise en place de modalités de dégageant directes vers la Banque de France par l'intermédiaire d'un transporteur de fonds sera étudiée.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4) Dissolution et liquidation de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa**

- ✓ Vu les articles R. 2221-16 et R. 2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'article 46 des statuts de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa adopté le 28 octobre 2016 ;
- ✓ Vu la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 22 août 2018 ;
- ✓ Vu la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 22 août 2018 ;
- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

La régie à autonomie financière prenant effet au 1er novembre 2018, date de transfert effectif de la responsabilité de l'exploitation, la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa va donc cesser

son activité le 31 octobre 2018 à minuit. En application des articles R2221-16 et R2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 46 des statuts de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa cette cessation d'activité doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal prononçant la dissolution de la régie et sa liquidation.

L'article 46 des statuts de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa prévoit également que le Maire est chargé de procéder à la liquidation de la régie. Il peut désigner, par arrêté, un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du Comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au Préfet du département, siège de la régie, qui arrête les comptes. Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le Comptable. Cette comptabilité est annexée à celle de la commune. Au terme des opérations de liquidation, la commune corrige ses résultats de la reprise des résultats de la régie, par délibération budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

- 1) Décide la cessation de l'activité de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa à compter du 31 octobre 2018 ;
- 2) Prononce la dissolution de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa au 31 octobre 2018. Les comptes du budget de la régie, seront arrêtés à cette date ;
- 3) Dit que le Maire est chargé en qualité d'ordonnateur de procéder à la liquidation de la régie ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **5) Création de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

- ✓ Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 18 octobre 2018, prononçant la dissolution et la liquidation de la Régie Autonome de Durancia Balnéo et Spa ;

Où l'exposé des motifs justifiant la convocation en urgence de ce Conseil Municipal ;

Il convient de délibérer sur la création de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière et d'approuver les statuts de cette dernière fixant la compétence et les modalités de gestion et d'organisation.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, une régie dotée de la seule autonomie financière en charge du service public industriel et commercial de la balnéo et du Spa du centre balnéoludique Durancia ;
- Adopter les statuts présentés par Monsieur le Maire et annexés à la présente délibération ;
- Approuver que la régie, ainsi créée, exercera les compétences résultant de son périmètre d'activité, mentionné à l'article 2 de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;
- Constituer un Conseil d'Exploitation, dont les membres seront nommés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire ;
- Charger le Maire, ou tout personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **6) Périmètre d'activité de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;

- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;
- ✓ Vu l'article 2 des statuts de la Régie de Durancia Balnéo et Spa à simple autonomie financière adoptées par délibération n° 5 lors de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 ;

La Régie aura pour objet d'assurer la gestion du service public à caractère industriel et commercial de balnéo et Spa.

Cette compétence comprendra notamment, les activités de prestation de services et de vente de produits concernant les activités de :

- Balnéothérapie ;
- Bien-être ;
- Spa Nuxe ;
- Boutique avec une administration spécifique de la « boutique » au moyen d'un régime spécial, constitué sous la forme d'une **sous-régie** assurant la gestion comptable, relative à la commercialisation et à la vente de tous produits, ainsi que le suivi spécial de ces fournitures ;

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le périmètre d'activité de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière comme, ci-dessus, défini.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **7) Choix de la gouvernance – Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière**

- ✓ Vu les articles R.2221-3, R.2221-4, R.2221-5, R.2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 approuvant les statuts de Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière et la création d'un Conseil d'Exploitation
- ✓ Vu l'article 6 des statuts de la Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière adoptée par délibération n° 5 du 18 octobre 2018 ;

Monsieur le Maire expose que les membres du Conseil d'Exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière sont désignés par le Conseil Municipal sur sa proposition et que les représentants de Commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation.

Les statuts de la régie Durancia Balnéo et Spa, dotée de la seule autonomie financière, prévoit que le Conseil d'Exploitation est composé de 11 membres titulaires répartis en deux collèges :

- Le collège des conseillers municipaux, composé de 6 élus ;
- Le collège des représentants de la vie socio-économique de Montgenèvre, composé de 5 élus ;

Ainsi, Monsieur le Maire propose de désigner :

Les 6 membres suivants issus du Conseil Municipal :

- Guy Hermitte
- Marc Fornesi
- Michèle Glaiive-Moreau
- Alexandra Janion
- Jérôme Salomon
- Francis Isambert

Les 5 membres des représentants de la vie socio-économique

- Bruno Troche
- David Chataignier
- Sabrina Moëgne-Loccoz
- Jean-Michel Reymond
- Bruno Devars

Monsieur le Maire propose de s'appuyer sur cinq techniciens qui disposeront d'une voix consultative :

- Alexandre Jourdin (Directeur de Cabinet du Maire)
- Rémi Mougin (Directeur des Services)
- Laurent Lidouren (Directeur des Services Techniques)
- Vincenzo Coppola (Directeur de l'Office de Tourisme)
- Daniel Garcin (Directeur Général des Remontées Mécaniques)

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>8) Désignation du Comptable de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière</b>
---

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

- ✓ Vu l'article R.2221-76 du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- ✓ Vu l'article 17 des statuts de la Régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière, adoptées par la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 ;

Il est proposé que les fonctions de comptable de la régie de Durancia Balnéo et Spa, dotée de la seule autonomie financière, soient remplies par le comptable de la commune. En l'espèce, le comptable public de la Trésorerie de Briançon.

Le comptable tient la comptabilité de la régie. Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de cette dernière, font l'objet d'un budget distinct du budget de la commune, inscrit aux comptes 515.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nomination du Comptable Public de la Commune pour exercer les fonctions de comptable de la régie de Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **9) Le personnel de la Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;
- ✓ Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 approuvant les statuts de Régie Durancia Balnéo et Spa dotée de la seule autonomie financière et la création d'un Conseil d'Exploitation

## **Le Directeur de la régie**

Le directeur de la régie est un agent de droit public. Il est nommé par le maire dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du CGCT. Ce dernier met fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

Sa rémunération est fixée par le conseil municipal, sur proposition du maire, après avis du Conseil d'Exploitation, conformément aux dispositions de l'article R.2221-73 du CGCT.

La nomination du directeur interviendra à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, lorsque le premier Conseil d'Exploitation se sera réuni.

## **Le personnel de la régie**

En ce qui concerne le personnel de la régie, il est soumis à un régime de droit privé, dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée ou déterminée (y compris contrats saisonniers).

Afin de faire face aux fluctuations saisonnières de l'activité du centre Durancia Balnéo et Spa, l'ensemble des personnels sera soumis :

- soit à une annualisation du temps de travail.
- soit à une modulation du temps de travail avec maintien de la rémunération sur toute la période du contrat (CDD et contrat saisonnier).

Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, les personnels employés par la régie autonome Durancia, affectés à son exploitation et titulaires d'un CDI bénéficient de l'obligation de reprise prévue par l'article L1224-1 du Code du Travail. Ils figureront au tableau des effectifs de la régie directe dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le personnel communal peut être mis à disposition de la régie. Il conserve alors le bénéfice de son statut. (Convention et avis de la commission administrative paritaire - centre de gestion)

Le montant des rémunérations du personnel communal pouvant être mis à la disposition de la régie sera remboursé à la commune. Il sera porté en dépense au budget de la régie et en recette au budget de la commune.

## **Rémunération du personnel mis à disposition**

Le personnel de la régie peut être mis à disposition auprès de la commune et le personnel de la commune mis à disposition auprès de la régie afin de garantir le bon fonctionnement des structures.

Des conventions de mise à disposition de personnel seront mises en place.

Le montant des rémunérations du personnel régie mis à la disposition de la commune sera porté en recette au budget de la régie et en dépense au budget de la commune.

De même le montant des rémunérations du personnel commune mis à la disposition de la régie sera porté en dépense au budget de la régie et en recette au budget de la commune.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**10) Dotation initiale à la Régie de Durancia, dotée de la seule autonomie financière, relative à la mise à disposition des biens meubles et immeubles**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;
- ✓ Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal approuvant les statuts de la Régie Durancia Balnéo et Spa, dotée de la seule autonomie ;

A l'occasion de la création de la régie directe Durancia Balneo et Spa, qui reprend l'activité jusqu'à lors exercée par la régie autonome Durancia Balnéo et Spa, il a été précisé ceci :

Préalablement il est rappelé que la Commune de Montgenèvre a construit un centre sportif regroupant un restaurant, un bar, un centre de fitness, une boutique et un spa balnéo bien être.

Il a été décidé de mettre à disposition une partie des biens immeubles correspondant au périmètre d'activité défini dans les statuts de la régie directe.

Il a donc été valorisé à 1 878 772 € le coût de construction augmentée de la valorisation des biens de retour et de reprise relatifs à la DSP initialement signée avec la société Equalia pour la seule partie Spa balnéo bien être.

Cette valorisation tient compte d'une quote part des investissements réalisés sachant que le reste des investissements concerne la partie Restaurant, la partie Bar et la partie Fitness.

Concernant les investissements issus de la Régie Durancia Balnéo et Spa ils sont valorisés à la valeur nette comptable des biens au 31/10/2018 à savoir à la somme de 6 837 €.

Une partie de l'emprunt restant dû au CRCA à la date du changement de mode d'exploitation est estimée à 664 081.54€

Enfin, une quote part des subventions d'investissement reçues pour le financement de ces actifs et non encore réintégrées dans les résultats d'exploitation se trouvera transféré à la régie directe à hauteur de 367 112 €.

Le détail des calculs de ces divers éléments est joint à la présente délibération.

Un calcul des dotations prévisionnelles consécutif aux opérations de mise à disposition des biens a été calculé ainsi que le tableau des réintégrations prévisionnelles de subventions et également le coût des annuités d'emprunts fait partie du dit tableau.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver une dotation initiale correspondant à la mise à disposition des biens meubles et immeubles d'un montant de **1 878 772 €** amortissables selon les durées suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>durée amortissement</b>
GROS OEUVRE	60
TERRASSEMENT VRD	60
BALNE SAUNA HAMMAM	30
CHARPENTE	60
MOBILIER DE VESTIAIRES	10
BARDAGES	60
MENUISERIES INTERIEURES	30
REVETEMENTS MURAUX	30
ETANCHEITE	60
ETANCHEITE MURS ENTERRES	60
CHAUFFAGE VENTILATION DESHUMID	30
ELECTRICITE	60
PLOMBERIE	60
APPAREILS ELEVATEURS	10
SERRURERIE	60
MENUISERIE ALU	60
FAUX PLAFONDS	30
TRAITEMENT EAU	30

PLATRERIE PEINTURE	30
CONTROLE TECHNIQUE	30
BASSIN INOX ET PV C	60
MAITRISE OEUVRE	60
MAITRISE OEUVRE	60
ECONOMISTE	60
FLUIDES	60
STRUCTURES	60
ARCHITECTE INTERIEUR	60
HQE	60
DATA ARCHITECTE	60
BIEN DE REPRISE FIN 2016	30

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver une dotation initiale correspondant à la mise à disposition des subventions reçues d'un montant de **367 112 €** amortissables selon les durées suivantes :

Libellé	durée amortissement
FNADT	30
FEDER	30
REGION	30
DEPARTEMENT	30
CCBRIANCONNAIS	30

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver une dotation initiale correspondant à la mise à disposition de l'emprunt lié à la construction de Durancia pour un montant de :

**664 082 €** en capital et **156 056.84 €** d'intérêts lissé sur une durée de 30 ans.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **11) Avance de trésorerie**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;

- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;
- ✓ Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal approuvant les statuts de la Régie Durancia Balnéo et Spa, dotée de la seule autonomie ;

Afin de permettre à la nouvelle régie Durancia Balnéo et Spa d'assurer l'exploitation courante du centre il est proposé de verser une avance de trésorerie du budget principal vers le compte de cette dernière pour un montant maximum de 200 000€

Cette avance de trésorerie pourra être versée en une ou plusieurs fois, par le comptable public, dans la limite du montant maximum délibéré par le conseil municipal.

Cette avance de trésorerie sera remboursée en fonction des recettes recouvrées par le comptable de la régie.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **12) Budget de Durancia Balnéo et Spa / budget primitif 2018**

Le Maire, Guy HERMITTE, propose le budget primitif 2018 (**du 01/11/2018 au 31/12/2018**) du budget de Durancia Balnéo et Spa comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	<b>60 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>60 000€</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **13) Création d'une régie de recettes et d'avance**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

Dans la perspective de l'ouverture au public du centre Durancia Balnéo et Spa sous la forme d'une régie, dotée de la seule autonomie financière, il est nécessaire de créer une régie de recettes et d'avance.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'une régie de recettes et d'avance située à Durancia - Route d'Italie – 05100 Montgenèvre ;
- Dit que cette régie encaissera les services liés aux activités de prestation de services ;
- **Approuve la création d'une sous régie de recettes** située à Durancia - Route d'Italie – 05100 Montgenèvre afin d'encaisser la vente des produits concernant la balnéothérapie, le bien-être et le Spa-Nuxe, ainsi que de la salle de fitness ;
- Dit que l'intervention d'un régisseur, d'un sous-régisseur et des mandataires auront lieu dans les conditions fixées par leurs actes de nomination. ;
- Dit qu'un compte de dépôt de fonds (DFTNET) sera ouvert au nom du régisseur, en qualité, auprès de la Direction Départementale des Hautes Alpes, 4 cours Ladoucette BP 104 05007 GAP.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**14) Autorisation donnée au Maire de saisir la Direction départementale des Finances Publiques d'interroger la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

La Direction Départementale des Finances Publiques fait ressortir des données comptables de la commune de Montgenèvre que les biens meubles et immeubles relatifs à la construction du bâtiment et à son aménagement n'ont fait l'objet d'aucun amortissement depuis leur livraison ou leur reprise par le budget général suite à la fin de la DSP avec Equalia.

Dans ces conditions, la Direction Départementale des Finances Publiques a indiqué que la nouvelle régie devra procéder, dès le premier exercice, à la comptabilisation des dotations aux amortissements non réalisées.

Il est proposé à la commune qu'elle saisisse la Direction Départementale des Finances Publiques pour lui permettre d'interroger la Direction Générale Collectivité Territoriale et la Direction Générale des Finances Publiques sur une dérogation qui permettrait de lisser les amortissements non réalisés sur la période d'amortissement restant à courir.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour autoriser le Maire à effectuer une telle demande auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**15) Autorisation donnée au Maire de saisir la Direction départementale des Finances Publiques d'une demande de rescrit**

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publiques ;

- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

Le rescrit est une procédure permettant d'obtenir une réponse, opposable, de l'administration fiscale à une question préalable posée sur l'interprétation d'un texte au regard d'une situation de fait. Cette procédure est ouverte aux collectivités territoriales.

Le rescrit permet d'obtenir la position de l'administration sur le sens et la portée d'un texte fiscal à une situation individuelle et uniquement à cette dernière.

Suite à la réunion du 28 septembre 2018, à la Direction Départementale des Finances Publiques, il a été conseillé, à la Commune de Montgenèvre, de saisir la Direction Départementale des Finances Publiques d'une demande de rescrit sur le traitement fiscal de ses ressources locatives issues du centre Durancia.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Autoriser le Maire à saisir la Direction Départementale des Finances Publiques d'une demande de rescrit ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<p><b><u>16) Autorisation donnée au Maire de saisir la Direction départementale des Finances Publiques quant aux questions relatives à la TVA</u></b></p>
---

- ✓ Vu la réunion du 19 juillet 2018 avec M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier du Maire de Montgenèvre, en date du 20 juillet 2018, adressé à M. Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu le courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publics, en date du 26 juillet 2018, adressé au Maire de Montgenèvre ;
- ✓ Vu le rapport, composé de sept fiches, en date du 3 août 2018, adressé à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°1 du 16 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;

- ✓ Vu la note de synthèse n°2 du 24 août 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°3 du 7 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n°4 du 14 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 5 du 28 septembre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 6 du 05 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la note de synthèse n° 7 du 15 octobre 2018 adressée à M. le Directeur Départemental des Finances Publics ;
- ✓ Vu la réunion à la Direction Départementale des Finances Publiques du 28 septembre 2018 et son compte-rendu ;

Lors de la réunion du 28 septembre 2018, à la Direction Départementale des Finances Publiques, cette dernière a soulevé des interrogations quant aux modalités de reversement éventuels de la TVA déduite initialement sur les immobilisations.

Il a été conseillé à la Commune de saisir la Direction Départementale des Finances Publiques pour en permettre la sécurisation.

Quant à l'assujettissement à la TVA de recettes issues des locaux situés dans le bâtiment de Durancia, après avoir décidé, dans le cadre d'une délibération précédente, du périmètre d'activité de la nouvelle régie, il revient au Conseil Municipal de choisir les modalités de mise à disposition des autres locaux (restaurant, bar lounge, salle de fitness, boutique) à un ou des opérateurs privés.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Autoriser le Maire à saisir la Direction Départementale des Finances Publiques quant aux modalités de reversement éventuels de la TVA déduite initialement sur les immobilisations ;
- Approuver la mise à disposition des autres locaux (restaurant, bar lounge, salle de fitness, boutique) à un ou des opérateurs privés par le biais de contrat de DSP, d'AOT ou de bail commercial ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 20h10.

# Ouverture du domaine skiable

Le Dauphiné Libéré – 30 novembre 2018

**MONTGENÈVRE** |

## La station dans les starting-blocks avant l'ouverture en continu ce samedi

**C'**est le grand jour. Ou presque. Si la station ouvre son domaine skiable ce samedi, tout doit être en ordre de marche dès... ce vendredi ! À 9 heures, la commission de sécurité va inspecter les conditions d'accueil au public. Alors tout doit être opérationnel aujourd'hui. Pas de quoi affoler pour autant le personnel de la station, rompu à l'exercice et aux ouvertures avant même le début de l'hiver.

« Je ne suis pas stressé, confie Daniel Garcin, le directeur général de la Régie des remontées mécaniques. Je suis épaulé par une équipe d'encadrement performante. J'ai autour de moi un mélange de jeunesse et d'expérience qui fonctionne bien. Donc je délègue, je m'appuie sur eux. Et cette qualité du personnel, je la trouve aussi chez les agents de maîtrise. Je m'efforce de recruter les bonnes personnes aux bons endroits. Il faut avoir envie de travailler dans cet univers de montagne, c'est presque plus important que la technique. Nous travaillons dans la sérénité parce que nous avons aussi réalisé des investissements (6 millions d'euros cet été) et parce que nous avons de la neige. Sans la neige, nous ne sommes rien. Et puis nous avons eu une semaine pour préparer l'ouverture, c'est un délai correct. On aurait même pu ouvrir le week-end dernier mais il nous manquait un ou deux jours de travail préparatoire ».



Les équipements se déneigent à la pelle. Il faut également installer les matelas de protection sur le domaine skiable avant le passage de la commission de sécurité prévue ce vendredi matin. Photos Y.G.

les salariés permanents de la régie, épaulés par les renforts saisonniers, s'affairent sur les pistes, autour des remontées mécaniques, sur les aires d'embarquement et de débarquement, etc. Pendant la pleine saison, la régie emploie jusqu'à 160 salariés. Pour l'ouverture en continu ce samedi, environ 30 salariés saisonniers viendront épauler les 25 permanents. « Avec 30-40 cm de neige en bas et un mètre de neige en haut, je suis optimiste. Tout va bien se passer. Mais on avait produit de la neige de culture donc même s'il n'avait pas neigé, on aurait pu ouvrir quand même ».



# C'est parti pour cinq mois de ski

« A Montgenèvre nous avons de la neige, c'est une garantie importante »

**O**pen day ! C'est reparti pour cinq mois de ski à Montgenèvre. Hier matin, la commission de sécurité a inspecté les conditions d'accueil sur les remontées mécaniques et a donné son accord pour ouvrir le domaine skiable au public en continu dès ce samedi. « Nous avons de la neige. C'est le plus important », savourea Daniel Garcin, le directeur général de la régie des remontées mécaniques de Montgenèvre.

→ **C'est le Jour-J ! Dans quel état d'esprit êtes-vous ?**

« Je suis serein. Toutes les équipes ont fait un super boulot pour offrir des bonnes conditions de ski à nos clients. Nous avons eu une semaine pour préparer l'ouverture, c'est un délai correct. On aurait même pu ouvrir le week-end dernier mais il nous manquait un ou deux jours de travail préparatoire. »

→ **Qu'est-ce qui vous rend si serein ?**

« La neige. Sans la neige, nous ne sommes rien. On a produit de la neige de culture et il est tombé de la neige naturelle donc nous avons la matière première pour faire fonctionner notre industrie. C'est une garantie importante. Ensuite, je suis serein car j'ai du personnel efficace. Enfin nous avons investi 6 millions d'euros à l'intersaison pour améliorer notre produit : 3 millions pour remplacer le télésiège de la Crête par un télésiège fixe quatre



Daniel Garcin, le directeur des remontées mécaniques est confiant « car il y a de la neige ». Photo D.L.Y.G.

places (ouverture prévue mi-décembre) ; 2 millions d'euros pour installer des enneigeurs sur le secteur de la Combe du Loup ; 1 million d'euros pour acheter trois nouvelles dameuses. »

→ **Y aura-t-il d'autres nouveautés pour les skieurs ?**

« Oui. La longue piste Collete Verte qui permet de basculer vers l'Italie rouvre après trois ans de fermeture pour des travaux de mise en conformité. »

→ **Vous voilà donc embarqué pour cinq mois de ski puisque la fermeture du domaine est prévue le 27 avril...**

« Oui. L'objectif donné par le conseil d'administration et par son président Guy Hermitte, c'est d'ouvrir cinq mois par an. Ensuite les élus me font confiance pour atteindre cet objectif. Une entière confiance. Et c'est réciproque. »

→ **Anticipez-vous déjà la saison d'hiver suivante ?**

« Oui. Le réseau "neige de

culture" étant bouclé, nous allons pouvoir renouveler certaines remontées mécaniques. »

→ **Quel point souhaitez-vous améliorer ?**

« Se rapprocher encore davantage avec l'Italie car nous partageons la même montagne. La Voie Lactée fait partie des 10 plus grands domaines skiables au monde : il faut développer cet atout-là. »

→ **Avez-vous la capacité**

**d'investir encore ?**

« Nous sommes une régie autonome et notre seul mode de financement, c'est la vente de forfaits, ce sont les recettes aux caisses. Il faut aussi ajouter des subventions bien appréciables de la Région, du Département... et le soutien des banques. »

→ **Pourtant, vous n'avez encore pas remboursé intégralement la dette contractée en 2008 pour installer les deux Télémix de la station...**

« C'est vrai, nous payons encore les crédits. Mais ce fut un investissement judicieux car il nous a permis de faire décoller notre chiffre d'affaires. D'ailleurs, tous les investissements réalisés ces dernières années ont eu un impact économique bénéfique. Imaginez, nous avons 12 000 lits sur la station et nous réalisons quasiment 14 millions d'euros de chiffre d'affaires : ça fait un rendement supérieur à 1 000 euros par skieur. Aucune autre station n'a d'aussi bons chiffres. Plusieurs explications : nous avons l'avantage de faire skier beaucoup d'excursionnistes italiens ; nous avons l'avantage d'être une régie rentable où tous les bénéfices sont réinvestis sur la commune et ça, Montgenèvre peut en être fier car notre entreprise appartient au village ; nous avons l'avantage de ne pas avoir de frais de siège ni de dividendes à reverser à des actionnaires à l'inverse d'une société privée. »

Propos recueillis par Y.G.

# Une belle première pour le domaine skiable

La neige a grincé sous les spatules, hier, pour l'ouverture du domaine skiable de Montgenèvre. Avec l'or blanc bien au rendez-vous et un soleil généreux, les amoureux de la glisse se sont empressés de rejoindre la plus vieille station de France pour profiter des premières descentes de l'hiver.

On a même parfois fait la queue aux télésièges, et les plus téméraires ont aisément pu s'aventurer dans les sous-bois et autres couloirs vierges. Moitié Français, venus de tout le département, des Alpes-de-Haute-Provence et même de Marseille pour le week-end, et moitié Italiens, en ski ou en snowboard, ont été unanimes : la journée fut sacrément bonne, et on en redemande.



Depuis hier matin, Montgenèvre propose l'ouverture de huit remontées mécaniques donnant accès à 16 pistes, dont deux sommets, le Rocher de l'Aigle et les Gondrans. Photos Le DALAL.

## La totalité du dénivelé déjà praticable

Et pour cause, la neige était bonne. La station propose déjà pas mal de secteurs : « Plus de 30 % du domaine est ouvert. Nous comptons huit remontées mécaniques en marche sur 25, et la totalité du dénivelé est praticable, avec l'accès aux sommets des Gondrans et du Rocher de l'Aigle. Cette ouverture est très satisfaisante. Bien sûr, nous avons produit pas mal de neige de culture, mais de la belle neige est tombée par-dessus. Tous les retours que nous avons eus ont été excellents », s'enthousiasme Daniel Garcin, directeur général de la régie des remontées mécaniques.

Tous les niveaux de pistes sont de la partie, et on croise autant de débutants malhabiles que de "riders" fous. En pratique, la station reste ouverte 7/7 jours, dès aujourd'hui, de 9 heures, pour les premières remontées, à 16 h 45, pour les dernières. Et dès vendredi prochain, le domaine s'étendra encore un peu

plus : « Nous attendons beaucoup de monde. Les Italiens seront en vacances pour la San Ambroggio. Nous allons aussi ouvrir la luge Monty express vendredi, samedi et dimanche, ainsi que l'accès au Chalvet », poursuit Daniel Garcin.

Les tarifs, eux, évolueront aussi dans les semaines à venir. Jusqu'à vendredi, un unique forfait à prix réduit est proposé. Dès vendredi prochain, et avec encore plus de pistes à dévaler, les juniors pourront s'amuser, comme les adultes, à tarif préférentiel. Des bons plans peuvent être glanés en commandant son pass sur internet, à J-2. Enfin, le domaine ouvrira toute son aire de jeux et proposera ses tarifs de saison dès le 22 décembre, et jusqu'au 27 avril.

Valérie MERLE

Retrouvez des photos et vidéos sur [www.ledauphine.com](http://www.ledauphine.com) et sur notre Instagram.



La station a débuté sa saison sur les chapeaux de roues. Les clients étaient au rendez-vous pour cette première journée d'ouverture.

## MONTGENÈVRE (HAUTES-ALPES)

# Six millions d'euros investis pour améliorer l'offre

**A**près avoir finalisé l'enneigement artificiel sur le secteur des Gondrans, la station de Montgenèvre vient d'investir, cette année, deux millions d'euros pour installer des enneigeurs monofluides sur La Combe du Loup. « Ce sont des équipements fixes qui peuvent produire de la neige de culture dès que le thermomètre approche du 0°C. C'est donc une garantie », détaille Daniel Garcin, le directeur des remontées mécaniques qui estime avoir terminé les investissements concernant le réseau "neige de culture" sur son domaine skiable. Place désormais aux investissements sur les remontées mécaniques afin d'améliorer le confort et la desserte des skieurs. « Nous avons déjà commencé puisque nous venons d'investir deux mil-



Daniel Garcin, le directeur des remontées mécaniques de Montgenèvre.

lions d'euros pour remplacer le téléski de la Crête par un télésiège fixe quatre places d'un débit de 1 400 personnes par heure » poursuit Daniel Garcin. Cette politique

devrait se poursuivre en 2019 en fonction du chiffre d'affaires réalisé cet hiver par la régie des remontées mécaniques. « Nous devons encore rembourser une partie du crédit

qui nous a permis d'investir 21 millions d'euros d'un seul coup en 2008 pour installer deux Telemix (remontées mécaniques avec sièges et cabines). Des installations judicieuses qui ont développé considérablement le chiffre d'affaires de la station ». Rien n'est encore décidé mais depuis des années, le conseil d'administration de la régie (et notamment son président Guy Hermitte) regarde plus haut, au-delà des 3000 m d'altitude, et aimerait développer l'offre ski du côté du Chaberton.

À noter que deux autres millions d'euros ont été investis avant le début de l'hiver pour acheter trois nouveaux engins de damage dont l'un spécialement dévolu aux pistes de ski de fond.

Y.G.

## MONTGENÈVRE |

Le Dauphiné Libéré – Samedi 08 décembre 2018

# Sensibiliser les enfants à la sécurité sur les pistes

« Les enfants de Montgenèvre sont de fréquents utilisateurs des remontées mécaniques en hiver (cours avec l'école, cours de ski, journées en famille). Nous considérons comme incontournable la question de la sécurité et de l'autonomie sur les pistes de ski alpin », explique Amélie Savory, déléguée de parents. Comme l'an passé, une demi-journée de formation était donc organisée avec l'école Marius-Faure et sa directrice Aurore Marchand. Il s'agissait de faire comprendre aux enfants les risques encourus à ne pas respecter les règles de sécurité et d'acquiescer une conduite responsable et sûre quelle que soit leur pratique du ski (seul, entre copains, accompagné d'un adulte).

Le directeur des remontées mécaniques est d'abord intervenu à l'école et a rappelé les règles d'un skieur responsable

(s'engager en toute sécurité, choix de la bonne difficulté de piste, choix de la bonne trajectoire, prise en compte des éléments extérieurs, savoir se repérer, demander de l'aide).

### Un florilège d'exemples à ne pas suivre sur les pistes

Une vidéo leur a montré les mauvais exemples à ne pas suivre sur les remontées mécaniques pour éviter les accidents. Les enfants ont ensuite discuté avec le directeur de leur vécu, habitudes, bonnes ou mauvaises. Puis les élèves se sont déplacés sur le front de neige au pied du télésiège du Prarial, pour une intervention de Dominique Voiron, chef de secteur des remontées mécaniques : comment monter sur l'appareil, se préparer pour ne pas être surpris ni déséquilibré, en cas de mauvais embarquement lâcher prise immédiatement,



Daniel Garcin a donné les premiers conseils.

rester calé au fond du siège et attendre l'arrivée pour relever le garde-corps. Mais aussi tenir son sac à dos devant, ses bâtons dans une main, être accompagné, ne pas sla-

lommer sur un téléski, décoller rapidement à l'arrivée, ne pas chercher à faire balancer une cabine.

Enfin, les enfants ont été sensibilisés au rôle des pisteurs secouristes pour

mieux appréhender les dangers de la montagne comme les avalanches, conditions atmosphériques changeantes, ou signalétique des pistes.



**Montgenèvre**  
Hautes-Alpes

## Station

Date de création :

**1907**

Altitude de la station :  
Les Alberts

**1 400m**

Montgenèvre

**1 860m**

Altitude  
du domaine skiable :  
entre **1 860m**  
et **2 700m**

Nombre d'emplois  
saisonniers :

**536**

## Hébergements

**14 500**

lits touristiques

**8** Hôtels

**18** restaurants  
**12** magasins de location



## Domaine skiable

Nombre de  
Journées skieurs  
2017/2018 :

**550 000**

CA remontées  
mécaniques 2017/2018 :

**13,18**  
millions d'euros

**83** pistes

**24** Remontées  
mécaniques

Taux de couverture  
en neige de culture :

**60 %**

## Accès & situation

Par la route :

À 1h40 de Chambéry

À 2h45 de Lyon

À 1h30 de Turin

À 2h40 de Milan

Par le rail :

À 5h20 de Paris (TGV puis navette  
au départ de la gare de Oulx)

Par avion :

À 1h20 de l'aéroport  
de Turin Caselle

À 2h40 de l'aéroport de Genève

À 2h45 de l'aéroport de Milan



**GUY HERMITTE**

Maire de Montgenèvre



© OT Montgenèvre

## Quels sont les projets pour Montgenèvre à court et moyen terme ?

Ces projets recouvrent des domaines variés, mais complémentaires, afin de rendre la destination de Montgenèvre plus compétitive.

Au plan de l'aménagement du territoire, la création d'une station-service, intégrant notamment le rechargement de véhicules électriques, vise l'objectif de mobilité douce ; le réaménagement de l'espace touristique du lac des Alberts participera lui à la valorisation des espaces naturels. Nous menons également le projet d'une maison des services publics, dans l'ancienne gendarmerie, ainsi que la création de nouveaux lits pour les saisonniers, mais aussi de logements destinés à l'accession à la propriété.

Le confortement du produit ski est incontournable. Aussi, l'équipement du domaine en neige de culture s'est poursuivi cette année. En parallèle, les clients vont découvrir le remplacement du téléski de la Crête par un télésiège 4 places ouvrant une liaison d'altitude, tout en favorisant la réouverture de la liaison avec l'Italie via la Colette verte. Plus globalement, nous apportons une diversification à l'ensemble de l'offre touristique, qu'il s'agisse de modes de transport doux, de stationnements qui méritent d'être modernisés ou d'autres services à destination de la clientèle touristique, tels que l'accueil au camping des Alberts, ou en projet comme ce sera le cas avec la finition d'une zone de cabanes dans les arbres. La culture ne se sera pas laissée pour compte puisque nous allons développer un chemin de l'histoire et du patrimoine du Clôt-Enjalme jusqu'à Clavière.

Enfin, par le biais de la transformation numérique, nous construisons la Smart Montgenèvre, une smart city au sommet de la montagne. Ce projet s'appuie notamment sur un agrégateur de données afin de mieux les analyser grâce au data et de disposer d'outils d'aide à la décision. Nous travaillons, aussi, à l'installation de la fibre optique et à l'activation d'un poste de pilotage connecté permettant de centraliser l'ensemble des informations générées par l'écosystème de Montgenèvre.

## Pouvez-vous nous faire un point sur le dossier de l'aménagement du Mont Chaberton ?

Après dix années de procédure, nous avons abandonné cette terminologie. Désormais, il nous faut être précis dans ce dossier. C'est ainsi que nous avons entendu les souhaits de notre population.

En revanche, le projet global de l'Espace 3000 est inscrit au SCoT du Briançonnais. Bien évidemment, nous avons pris, au cours de ces années, le temps et le soin de nous concerter. Le projet pourrait rejoindre la pointe des Rochers Charniers, au moyen de trois remontées mécaniques, dont deux télésièges. Cette décision d'aménager n'est aujourd'hui plus susceptible de faire l'objet d'un nouveau contentieux.

## Vous êtes élu depuis 2001, avez-vous perçu une évolution de votre fonction de premier magistrat ?

À l'automne j'ai, successivement, participé au congrès des Maires ruraux de France, au premier rassemblement des élus pour les libertés locales, au congrès de Domaines skiables de France, au congrès de l'Association des maires de France, au 100<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération pyrénéenne du tourisme... de quoi matérialiser, s'il en était besoin, mon envie d'être sur le terrain et de me concerter avec mes collègues. Dans ce contexte, je dois avouer après ces années de responsabilité qu'il est bien plus difficile d'être maire en 2018 qu'en 2001. Lourdeurs administratives, complexité des règles, manque de moyens, modification soudaine de la législation, complexité de l'exercice du mandat font réfléchir nombre d'entre nous sur notre devenir d'élus, et plus particulièrement dans les territoires ruraux. Pour autant, je ne suis pas de ceux qui veulent baisser les bras. Je tiens à poursuivre l'action. La fonction de maire est celle qui conserve la plus grande confiance des populations du fait de la proximité avec les citoyens. Compte tenu des difficultés de gestion que peuvent connaître d'autres collectivités, nous pouvons considérer que les finances de Montgenèvre se portent relativement bien puisque, dans un contexte défavorable, nous avons pu tout de même procéder à la modernisation des services afin de répondre aux attentes de nos clients.

Enfin, si j'étais amené à me prononcer sur l'état de la gouvernance des stations de montagne, je proposerais la prise en compte de leur poids économique et social, en complément des mécanismes de représentation induits par la prédominance du critère de population. Il m'apparaît utile d'adapter leur représentativité dans les instances intercommunales en vue d'améliorer la gouvernance et les modes de relation entre les différentes communes, qui sont le plus souvent orientés par et vers la ville-centre.

# de Montgenèvre



## DANIEL GARCIN

Directeur général de la régie  
des remontées mécaniques



© OT Montgenèvre

### **Doyenne des stations françaises (1907), partie intégrante de la Via Lattea (avec Clavière, San Sicario, Césane, Sestrières, Sauze d'Oulx et Pragelato), station village : quelle est la caractéristique majeure de Montgenèvre selon vous ?**

J'en vois plusieurs. La notion d'altitude tout d'abord, avec un front de neige à 1850 mètres d'altitude ; sur nos sept dernières saisons, six ont offert plus de cinq mois de ski grâce à l'enneigement naturel.

Le volet international ensuite, avec nos voisins italiens de Sestrières S.p.A. : nous sommes un domaine relié naturellement par la montagne, avec deux versants complémentaires en termes de produit ski et nos 46 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le ski est plutôt familial sur le versant de Montgenèvre – nous avons des pistes bleues du sommet jusqu'au front de neige – et est complémentaire avec le côté italien symbolisé par la descente olympique (qui avait souri à Antoine Dénériaz en 2006). En plus de nos conditions d'enneigement très favorables, nous sommes en région PACA, avec ce que cela comprend d'ensoleillement et de climat des Alpes du Sud. À Noël sur notre Espace débutant en front de neige, on peut encore profiter du soleil jusqu'à 16h30 ! C'est aussi ce que recherchent nos clients. L'accessibilité de Montgenèvre est également un plus : l'autoroute ou le TGV ne sont qu'à 18 kilomètres. C'est un vrai atout vis-à-vis de l'Italie mais aussi de clientèles venant de Chambéry ou de Grenoble, ou même de Paris directement. La diversification de l'offre est un atout fort pour Montgenèvre avec notre piste de luge monorail sur plus de 1400 mètres de longueur et 350 mètres de dénivellée ouverte été/hiver qui offre de réelles sensations, notre espace de ski nordique d'altitude, le golf international 18 trous « à cheval » sur la France et l'Italie et notre centre balnéo-ludique Durancia récemment ouvert.

Enfin, notre système de gouvernance – mairie, office de tourisme, régie des remontées mécaniques – nous permet un dynamisme d'investissements et une réactivité de décision.

### **Montgenèvre est la plus italienne des stations françaises :**

Ce rendement pourrait paraître anormal ! Dans les faits, nous comptons beaucoup d'excursionnistes, particulièrement le samedi. Nous avons beaucoup d'Italiens qui viennent à la journée. Turin est à 1h15 de route, et Milan à une heure de plus : des millions d'habitants, des passionnés de ski. On le travaille au quotidien. Et le week-end, la proportion de clients italiens est plus proche de 80 % que des 50 % que nous connaissons habituellement. C'est essentiellement une clientèle journée – la première clientèle qui séjourne dans nos 12 000 lits sont les Anglais – mais leurs fêtes constituent un complément intéressant au calendrier français. De fait, les Italiens représentent un poids important de notre activité touristique. De manière générale, ils sont bien plus passionnés de ski que les Français : à 9 heures, ils sont prêts, skis aux pieds, et ils skient toute la journée. Familles ou sportifs, ce sont des grands skieurs. Ils sont d'ailleurs souvent abonnés ; ils ne picorent pas le ski.

### **Qui seront vos clients demain, et que manque-t-il encore à Montgenèvre pour les convaincre ?**

Il nous faut continuer à monter en gamme, de manière globale, que ce soit sur le domaine skiable, mais aussi durant tout le parcours client dans la station. Les clients veulent cette montée en gamme.

Quant à savoir qui ils sont : nos futurs clients ne sont probablement pas loin. Il est certainement plus simple, plus intéressant et moins cher pour nous de s'adresser à une clientèle de proximité plutôt que d'aller chercher des clients en Chine... Et cela passe par l'attractivité du domaine et de la station en général. Il existe un potentiel de proximité, et un volume de clientèle : plusieurs millions d'habitants vivent à moins de deux heures de Montgenèvre. Il faut évidemment respecter toutes les clientèles, mais il nous semble important de travailler le local. Mais pour cela il faut que notre produit soit de qualité. Je n'évoque même pas le prix du forfait : quand la qualité est là, le tarif du forfait n'est plus prépondérant. Nous avons une réelle carte à jouer.



Régie autonome

des remontées mécaniques de Montgenèvre



SANT'AMBROGGIO

NOUVEAUTÉS DOMAINE SKIABLE

ET LUGE MONTY EXPRESS

VENDREDI 7, SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018

*NUOVITE COMPRESORIO SCIISTICO E SLITTA MONTY EXPRESS*

*VENERDI 7, SABATO 8 E DOMENICA 9 DICEMBRE 2018*



OUVERTURES /  APERTURE

**10 remontées mécaniques**

*Tapis de la Butte*

*Téléski du Clôt*

*Téléski du Col*

*Télésiège Prarial*

*Télémix des Chalmettes*

*Télésiège de l'Aigle*

*Télésiège des Gondrans*

**+ Télésiège du Brousset (7, 8 et 9/12/2018)**

**+ Télésiège du Tremplin (7, 8 et 9/12/2018)**

**+ Télécabine du Chalvet (7, 8 et 9/12/2018)**

## 16 pistes (7 vertes, 5 bleues, 3 rouges, 1 noire)

- Secteur Front de neige :

La Durance (verte)

Le Bois (verte)

Les mélèzes (verte)

Le Col (bleue)

Le Chenaillet (bleue)

La Jauffret (rouge)

La Chauvet (rouge)

La Chauvet (noire)

- Secteur des Gondrans :

La Crête (verte)

Les Sagnes (verte)

Le Lac (verte)

Les Poussins (bleue)

- Secteur du Rocher de l'Aigle :

La Traversée (bleue)

Le Vallon (bleue) *jusqu'au télésiège du Tremplin*

Les Sourréous (rouge)

**+ Secteur du Chalvet :**

**Suffin (verte) liaison télésiège du Tremplin**



**Luge MONTY EXPRESS**

**De 9h15 à 16h45**

**OUVERTURE EN CONTINU À PARTIR DU SAMEDI 15 DECEMBRE 2018**

TARIFS /  TARIFFE  
**PREMIERS VIRAGES**

**Ski alpin** (-6 ans gratuit)

A partir du vendredi 7 décembre 2018 (jusqu'au vendredi 21 décembre 2018 inclus)

Journée Junior (6-14 ans) : **25,50€** - Journée Adulte/Sénior (15-64 ans) : **31,50€**

Journée Sénior (65-74 ans) : **28,50€** - Journée +75 ans : **5,00€**

**Ski nordique** (-10 ans gratuit)

Journée Adulte (+16 ans) : **9,00€** - Journée Junior (10-15 ans) : **6,00€**

2 Jours consécutifs Adulte (+16 ans) : **15,50€** - 2 Jours consécutifs Junior (10-15 ans) : **10,00€**

Saison Adulte (+16 ans) : **65,00€** - Saison Junior (10-15 ans) : **45,00€**

**Luge MONTY EXPRESS** (-6 ans et +75 ans gratuit)

Descente Adulte/Sénior (15-74 ans) : **10,50€** - Descente Junior (6-14 ans) : **8,50€**

Carte 5 descentes Adulte/Sénior (15-74 ans) : **45,00€** - Carte 5 descentes Junior (6-14 ans) : **36,00€**

Carte 10 descentes Junior/Adulte/Sénior (6-74 ans) : **70,00€**

Pass Famille (2 adultes/séniors + 2 juniors) : **36,00€**



Photo Souvenir : **4,00€**

Toutes les ouvertures sur : <http://www.montgenevre.com>

Et sur le blog : <http://blog.montgenevre.com/>

Et sur l'appli Montgenèvre

Tous les tarifs sur : <http://skipass.montgenevre.com>

 Tutte le aperture qui : <http://www.montgenevre.com>

